

dont 5 de leurs unités avaient une moyenne de plus de 6,000 chevaux-vapeur, mais il n'existait que 40 turbines à vapeur confinées à 18 usines; par contre, les 666 roues hydrauliques et turbines avaient une capacité dépassant 4,000 chevaux-vapeur.

La majorité des usines fonctionnant à la vapeur ne fournissent de l'électricité que pour l'éclairage; elles emploient le combustible le moins coûteux qu'elles peuvent se procurer, généralement de la houille locale. Dans les provinces des prairies on se sert du lignite pour les machines à vapeur, de la gazoline, du mazout et du gaz pauvre pour les moteurs.

En 1924, on avait dénombré 271 moteurs dans les usines électriques, dont 162 ou 60 p.c. dans la Saskatchewan, 46 dans l'Alberta et 17 au Manitoba.

Pendant l'année 1924, les usines à combustible ont produit toutes ensemble 149,328,000 kilowatt-heures, en consommant pour \$1,903,723 de combustible, la dépense moyenne étant de 1.27 c. par kilowatt-heure. Mais cette production était inférieure à 2 p.c. du total, dont les usines hydrauliques fournissaient plus de 98 p.c. La machinerie auxiliaire des usines hydrauliques a consommé du combustible évalué à \$484,567, mais on ignore sa part exacte dans la production.

On trouvera dans le tableau 7 la répartition, par provinces, de la génération de l'électricité pendant les années 1922, 1923 et 1924. En cette dernière année, plus de 85 p.c. du total était fourni par les provinces d'Ontario et de Québec, plus industrialisées que les autres. On verra par le tableau 9 que le courant exporté, pendant l'exercice financier terminé le 31 mars 1925, était de 1,239,071,297 kilowatt-heures, soit environ 13 p.c. de la production de l'année solaire 1924, période correspondante la plus rapprochée. En la même année, l'exportation avait été de 1,302,316,668 kilowatt-heures.

7.—Energie électrique produite durant les années 1922-1924, par provinces.

Provinces.	1,000 kilowatt-heures.			Provinces.	1,000 kilowatt-heures.		
	1922.	1923.	1924.		1922.	1923.	1924.
Ile du Pr.-Edouard.	1,368	1,431	1,559	Saskatchewan.....	57,624	60,090	59,200
Nouvelle-Ecosse....	36,910	41,848	39,106	Alberta.....	122,568	122,113	121,291
Nouv.-Brunswick...	37,009	37,521	39,967	Col. Britannique...	522,675	577,240	608,089
Québec.....	2,539,874	2,816,397	3,714,805	Yukon.....	8,637	11,358	8,718
Ontario.....	3,151,460	4,121,733	4,289,029	Total.....	6,740,750	8,099,192	9,315,281
Manitoba.....	262,625	309,461	433,517				

Energie électrique.—Les compagnies productrices de force motrice et d'éclairage électrique sont placées sous le contrôle gouvernemental par la loi de l'inspection de l'électricité de 1907 (6-7 Edouard VII, c. 14) et la production de l'énergie électrique destinée à l'exportation est réglementée par la loi sur l'exportation des fluides et de l'électricité de 1907 (6-7 Edouard VII, c. 16). L'application de ces deux lois était du ressort du ministère du Revenu de l'Intérieur jusqu'au premier septembre 1918, mais par arrêté ministériel du 3 juin 1918, ces attributions furent transférées au ministère du Commerce. Les tableaux 8 et 9 se rapportent aux effets de ces lois. Les compagnies productrices de lumière électrique pour éclairage qui étaient au nombre de 398 en 1910, se sont élevées à 1,310 en 1925 (voir tableau 8) et l'exportation de courant électrique, restreinte à 538,331,425 kilowatt-heures en 1911 atteignait 1,239,071,297 kilowatt-heures en 1925.